

Expérimentation : Un réseau régional de Campus ruraux

Porteur : Union régionale des Foyers ruraux Grand Est Budget du projet : 354 700 € Subvention du FEJ : 157 500 €		Évaluateur : Agence Phare	
Durée de l'expérimentation : 1er juillet 2020 au 31 décembre 2023			

1. Le projet

Le projet « Un réseau régional de Campus ruraux de projets », porté par l'Union régionale des Foyers ruraux Grand Est,¹ vise à développer cinq « campus ruraux de projets ». Ils ont pour ambition de mettre en place des organisations de proximité regroupant jeunes, professionnels, réseaux associatifs et collectivités locales. Ils permettent d'accompagner les jeunes pour l'émergence de projets sur cinq communes rurales de la région Grand Est, peu outillées dans l'accompagnement d'initiatives portées par les jeunes. Ils ont également pour objectif de faire émerger des réseaux coopératifs entre les participants des cinq campus ruraux.

Les principaux objectifs poursuivis

- Encourager l'esprit d'initiative des jeunes dans la création d'activités sur leur bassin de vie ;
- Susciter une démarche partenariale forte autour des enjeux de la jeunesse ;
- Établir des coopérations entre les différents campus du réseau des Foyers ruraux du Grand Est.

Les actions mises en œuvre

Au cours de l'expérimentation, un total de 80 jeunes a été accompagné autour d'une dizaine de projets collectifs de nature variés.

En parallèle, l'équipe du projet a réalisé une charte des Campus signée par chaque Président de fédération, définissant la méthodologie de construction et d'accompagnement des Campus ruraux ; l'équipe du

Territoire d'expérimentation

- Départements Haute-Marne, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle et Vosges (région Grand Est)

Partenaires associés

- Conseil régional Grand Est, préfecture, collectivités), l'Éducation nationale, la CAF, mission locale

Public bénéficiaire

- **80 jeunes de 14 à 35 ans**, dont :
 - 20 jeunes entre 25 et 35 ans dotés en capitaux et portant des projets professionnels avancés
 - 41 jeunes entre 14 et 18 ans proches des structures jeunesse et portant des projets de loisirs
 - 19 jeunes entre 18 et 25 ans aux ressources sociales et économiques faibles, bénéficiant d'un accompagnement social, ou autres

Modalités de rencontre du public

- Mobilisation de leur cercle de bénéficiaires
- Allers-vers

¹ L'Union régionale des Foyers ruraux du Grand Est regroupe cinq fédérations départementales (que sont Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Vosges, fédération d'Alsace qui comprend les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), qui représentent un total de 371 associations.

projet a aussi défini les missions du coordinateur/animateur des Campus sur le territoire d'expérimentation.

Des comités de pilotage locaux ont été construits sur certains territoires ; les jeunes ont pu être mobilisés dans certaines des étapes de construction et de consolidation des Campus ruraux (notamment lors des Assises de la Jeunesse) ; une charte graphique a également été réalisée et diffusée afin de servir de communication commune auprès des Campus ruraux d'expérimentation.

L'équipe du projet a par ailleurs suivi, observé et analysé les actions du projet ; elle s'est également assurée de l'organisation de la coopération entre les actions et les différents niveaux d'acteurs du projet.

2. L'évaluation des projets

Les principaux objectifs de l'évaluation

L'Agence Phare a été sélectionnée pour évaluer les deux expérimentations de l'appel à projets « Jeunes en milieu rural » : « Une Pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens » et « Un réseau régional de Campus ruraux ». Il a été décidé de mutualiser les évaluations portant sur ces projets dans la mesure où ils présentaient des objectifs, des enjeux et des publics communs. Les enseignements indiqués ci-dessous sont donc en grande partie transversaux aux deux projets, lorsqu'ils sont spécifiques à un des deux projets cela est spécifié.

L'évaluation transversale porte sur les pratiques professionnelles et les modalités d'accompagnement des animateurs. Elle vise à analyser la manière dont l'accompagnement répond aux besoins et attentes des jeunes et de leurs projets. Elle cherche également à identifier les effets des expérimentations sur les territoires (en termes d'animation et de développement territorial) et plus largement sur les politiques publiques de jeunesse.

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

Des critères d'entrée souples pour les accompagnements

Les critères d'entrée pour les accompagnements sont peu restrictifs (possibilité d'avoir, ou non, un projet défini). De même, le type d'activités qui peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre des Pépinières est peu défini par les porteurs à l'échelle des deux expérimentations : les activités peuvent aussi bien renvoyer à des projets individuels que collectifs et peuvent concerner des questions d'insertion socioprofessionnelle, d'accompagnement social comme des projets à vocation ludique. Ces critères flexibles permettent d'accompagner des démarches diversifiées, néanmoins, ils n'aident pas à

Principaux thèmes de l'évaluation

- Jeunesse
- Éducation populaire
- Professionnels de jeunesse
- Ruralité
- Accompagnement de projets
- Accès aux droits
- Citoyenneté

Type d'évaluation mise en œuvre

- Évaluation mixte in itinere (chemin faisant)

Outils d'évaluation mobilisés

- Entretiens semi-directifs auprès des professionnels des équipes de projet (29)
- Entretiens semi-directifs auprès des acteurs partenaires, des maires, des élus locaux et des professionnels jeunesse (20)
- Entretiens semi-directifs auprès des jeunes bénéficiaires
- Questionnaires auprès des jeunes bénéficiaires du projet AJIR (n=19)
- Analyse de la base de données du projet AJIR recensant l'ensemble des jeunes bénéficiaires du projet (n=165)
- Observations de terrain et de pilotage du projet (30 temps)

la lisibilité des projets et des accompagnements, à la fois du point de vue des jeunes accompagnés et des professionnels.

Une difficulté à nouer de nouveaux partenariats en début d'expérimentation

L'évaluation met en évidence une difficulté à formaliser de nouveaux partenariats. Pour établir les partenariats, les porteurs de projet se sont appuyés sur les réseaux préalablement établis par leur structure, au détriment parfois de la mobilisation de nouveaux partenaires. De plus, les relations partenariales restent fortement « personnes dépendantes », ce qui interroge la capacité à les pérenniser au-delà des expérimentations. Les accompagnateurs ariégeois sont néanmoins parvenus à nouer des relations avec des acteurs du territoire hors structures jeunesse, en particulier avec certains acteurs économiques.

Cette difficulté à nouer de nouveaux partenariats tend également à restreindre la diversité des profils de jeunes touchés. Faute de stratégie « d'aller vers » systématique, d'un public cible défini ou d'une stratégie formalisée de « recrutement », les jeunes mobilisés le sont avant tout par « proximité » avec les accompagnateurs. Les jeunes sont en grande majorité issus des cercles sociaux proches des animateurs (structures porteuses de l'expérimentation, ou autres structures jeunesse). Néanmoins, des actions relatives à « l'aller vers » mises en place progressivement, ainsi que l'établissement de partenariats avec des structures accompagnant les jeunes (issus notamment du champ de l'insertion socioprofessionnelle) ont permis, principalement en Ariège, de diversifier les publics.

Enseignements relatifs aux effets du projet

Des effets de l'accompagnement plus forts pour les jeunes les plus éloignés des institutions

De manière générale, plus l'accompagnement s'adapte au profil des jeunes et s'inscrit dans le temps long, plus ses effets sont structurants en matière de sortie de l'isolement et d'accès aux droits des jeunes les plus vulnérables.

La plus-value de l'accompagnement est plus importante pour les jeunes les plus faiblement dotés en capitaux scolaires, sociaux et économiques et qui adhèrent généralement plus difficilement à une démarche d'accompagnement « plus normative ». Pour ces jeunes, les effets observés sont plus marqués, ils peuvent se traduire par une sortie de l'isolement, un accès aux droits renforcé ou encore une insertion socioprofessionnelle.

Pour les jeunes plus dotés en capitaux scolaires et économiques, les effets sont davantage ciblés sur la mise en œuvre du projet : ils portent alors sur des savoirs et savoir-être ou encore sur l'acquisition de capitaux sociaux spécialement utiles au déploiement du projet. L'accompagnement faiblement formalisé constitue à ce titre un « coup de pouce » bienvenu, mais joue un rôle moins central.

Un accompagnement peu formalisé et flexible qui limite la lisibilité des expérimentations

L'appartenance des porteurs au mouvement de l'éducation populaire et l'appui sur des animateurs socioculturels pour l'accompagnement des projets de jeunes donnent une coloration forte aux modalités d'accompagnement. L'accompagnement est notamment caractérisé par une grande disponibilité ainsi qu'une informalité des pratiques.

Cette informalité se manifeste par la transmission de savoirs pratiques, non académiques, une absence de contractualisation de l'accompagnement, une horizontalité des relations ainsi qu'une forte flexibilité dans les modalités d'accompagnement déployées. Les accompagnateurs adaptent ainsi leurs horaires

et leur périmètre d'intervention en fonction des pratiques et besoins de leurs publics sur les territoires. Cette approche a permis de créer une relation de confiance forte avec les jeunes. Toutefois, elle a comme limite de rendre peu lisibles les expérimentations aux yeux du public cible et des partenaires. Les jeunes ne savent pas toujours précisément ce qu'ils peuvent attendre de l'accompagnement et n'en saisissent pas toujours les objectifs.

Une association des jeunes et des élus à la mise en place des expérimentations qui pourrait être renforcée

Si au début de l'expérimentation, les deux démarches avaient pour objectif de s'appuyer sur les jeunes et les projets accompagnés pour contribuer à une meilleure prise en compte globale des jeunes dans l'action publique locale, les projets n'ont pas réussi à associer durablement les jeunes aux actions menées dans le cadre de l'expérimentation. De même les élus n'ont que peu été mobilisés de manière durable sur les projets. Les expérimentations sont restées relativement confidentielles et n'ont pas réussi à faire évoluer le regard des élus sur la jeunesse.

Néanmoins, certaines modalités ont été proposées pour favoriser les échanges entre jeunes et élus à l'échelle locale ou départementale : des comités de suivis des projets des jeunes (nommés aussi « tremplins jeunes ») en Ariège ont permis des échanges en petit comité, propices à des discussions nourries entre jeunes et élus, autour des projets concrets des jeunes. Des événements départementaux en Ariège (Le Tremplin départemental) et régionaux en Grand Est (Les Assises régionales de la Jeunesse) ont également permis de réunir des acteurs parfois difficilement accessibles aux jeunes. Cependant, des objectifs faiblement définis et le manque de suite donnée à ces échanges ont amoindri leur portée.

Les préconisations pour la suite du projet

L'équipe évaluatrice formule différentes préconisations pour renforcer la plus-value des projets.

À l'échelle de la **gouvernance des expérimentations et des équipes des projets, elle préconise de créer un cadre commun d'intervention au sein des équipes** qui pourrait se concrétiser par le développement d'un référentiel de pratiques. Ce dernier aiderait à clarifier le rôle de chacun, notamment dans le pilotage des projets, ainsi que pour la capitalisation des pratiques d'accompagnement des jeunes. Elle souligne également l'importance de **diversifier les profils des personnes associées à la gouvernance de ces expérimentations, notamment en incluant davantage les jeunes bénéficiaires des projets.**

À l'échelle de la **mise en œuvre des actions du projet et de l'accompagnement des projets de jeunes**, elle rappelle la nécessité de **mieux cibler les besoins des jeunes, ainsi que d'identifier les ressources et les enjeux du territoire** au préalable. Elle insiste sur la centralité du **travail de mise en réseau** auprès des acteurs partenaires (ou non) sur le territoire **renforcer les effets de l'accompagnement des projets de jeunes**. À l'échelle des **politiques publiques**, elle préconise le **renforcement du dialogue entre jeunes et élus des territoires**, afin de tendre vers des évolutions des politiques publiques plus structurantes.

En résumé :

- Un caractère peu formalisé des accompagnements qui permet de proposer des accompagnements souples, personnalisés et pertinents pour répondre aux besoins des jeunes qui ont les parcours les plus complexes
- Une relation de confiance instaurée avec l'ensemble des jeunes
- Des accompagnements qui en fonction des jeunes permettent : la mise en œuvre de leurs projets ; la découverte de l'écosystème institutionnel et associatif susceptible de les aider dans leur trajectoire scolaire, professionnelle, sociale et économique ; une sortie de l'isolement voire le renforcement de l'insertion socioprofessionnelle

Néanmoins :

- Une faible formalisation des accompagnements qui a comme limite de restreindre la lisibilité des expérimentations et leur capacité à opérer des changements structurants sur les territoires
- Des difficultés pour recruter des jeunes qui n'étaient pas préalablement connus des structures. (Difficultés qui ont pu être amenuisées en Ariège par le développement d'actions d'aller vers et l'élargissement des partenariats)
- Des instances de dialogue entre jeunes et élus intéressantes, mais qui mériteraient d'être plus régulières et de s'appuyer sur les attentes et besoins concrets de jeunes.